

## **Aménagement des bureaux pour les Francas dans l'ex-Bibliothèque Jean Moulin à Planoise - Approbation du programme - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### **Programme général**

La création du Centre Nelson Mandela, première opération du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise, permet le regroupement de la Médiathèque et de la Maison de quartier, et libère ainsi des locaux qui offrent la possibilité du redéploiement de services à la population dans le secteur des Epoisses. Ainsi, les espaces libérés de la Maison de quartier, 5 avenue de Bourgogne, sont mis à disposition du Département dans l'attente de la création du nouveau Centre Médico-Social sur le site du Tripode. L'emplacement de la Bibliothèque Jean Moulin peut être réaffecté pour une attribution à l'association des Francas.

Ces opérations sont inscrites dans le Programme de Rénovation Urbaine et bénéficient d'une participation financière de l'ANRU.

Les bureaux des Francas sont actuellement implantés au 6 rue de la Madeleine, dans des locaux vétustes et inadaptés. Il a été demandé aux Services Techniques d'étudier l'implantation de ces bureaux dans l'ancienne bibliothèque Jean Moulin à Planoise.

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée (semi enterré) d'un bâtiment d'habitation dont la SAIEMB est propriétaire, locaux actuellement accessibles aux handicapés par une rampe.

Demande des utilisateurs :

- 3 postes d'accueil public avec zone d'attente
- 1 bureau comptabilité : 3 postes
- 1 local de stockage archives à proximité comptabilité
- 1 local reprographie, reliure, serveur...
- 1 bureau ressources humaines : 2 postes
- 3 bureaux de cadres
- 1 bureau secrétaire de direction
- 1 bureau scientibus
- 1 bureau coordinateur d'activité
- 1 bureau polyvalent
- 1 salle de réunion pour 15 personnes
- 1 local pour le personnel
- 1 local centre de ressources, documentation
- 1 local de stockage temporel
- des toilettes pour le public et le personnel.

### **Description sommaire des travaux :**

Surface à aménager : 320 m<sup>2</sup>

Les travaux comprennent :

- le rafraîchissement et remise en état des locaux, ainsi que la réalisation de cloisons pour créer les nouveaux aménagements,

- le remplacement des sols et des plafonds,

- le remplacement des menuiseries extérieures sur rue uniquement et la mise en place de volets roulants et d'un rideau métallique pour améliorer l'isolation thermique des locaux et réduire les risques d'intrusion,

- la révision des menuiseries conservées,

- la mise aux normes et la modification des installations électriques,

- la modification du réseau de chauffage, avec le déplacement de radiateurs et la mise en place de nouveaux radiateurs,

- l'installation d'un système de ventilation mécanique.

### Estimation de l'opération

L'estimation ci-après nécessitera d'être confortée par une étude sur les réseaux d'assainissement de l'immeuble. Elle ne comporte pas le mobilier et les aménagements spécifiques.

OPERATION	Coût
1 - Démolitions, cloisons, installations sanitaires, plomberie, sols, menuiseries intérieures et extérieures en révision, plafonds, peintures	200 000 € TTC
2 - Electricité, nouvelle installation, mise aux normes	50 000 € TTC
3 - Chauffage, ventilation	35 000 € TTC
4 - Nouvelles menuiseries extérieures sur rue	70 000 € TTC
5 - Volets roulants et rideau métallique, sur rue	15 000 € TTC
Imprévus liés aux travaux dans l'existant et travaux d'assainissement	30 000 € TTC
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (SPS, bureau de contrôle, diagnostics...)	<u>15 000 € TTC</u>
<b>Total de l'opération</b>	<b>415 000 € TTC</b>

### Plan de financement prévisionnel de l'opération

- participation de l'ANRU	104 100 €
- participation de la Ville de Besançon, y compris TVA	<u>310 900 €</u>
<b>Total de l'opération TTC</b>	<b>415 000 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### Calendrier prévisionnel de l'opération (à partir de la décision de lancer l'opération)

- études Avant-Projet Détaillé : janvier/février 2008
  - dépôt permis de construire : février 2008 (instruction 3 mois)
  - études Projet d'exécution et Dossier de Consultation : mars/avril 2008
  - consultation des entreprises et choix : mai/juin 2008
  - durée des travaux : 6 mois / **Livraison de l'équipement décembre 2008**
- soit une durée totale de 12 mois.**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme et le montant de l'opération ainsi que son calendrier prévisionnel de réalisation,

- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'ANRU et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement,

- inscrire la (les) subvention(s) en recettes par décision modificative, à réception de la (des) notification(s) attributive(s), au budget de l'exercice courant, au chapitre 13.824.1328.3605.33000,

- autoriser M. le Maire à engager les études, les diagnostics et les travaux nécessaires à l'élaboration du projet d'exécution.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.*